



REFERENT SANTE SECURITE - MISE A JOUR DES CONNAISSANCES

La loi du 2 août 2021 dite Loi Santé au Travail vise à renforcer la prévention au sein des entreprises. Elle rend notamment obligatoire la formation des Référents Santé Sécurité. Pour rappel, toutes les entreprises, quelque soit leur taille, doivent nommer un référent Santé Sécurité (Art. L.4644-1 créé par la loi n°2011-867 du 20 juillet 2011).

Présentiel - Synchron



Public Visé

Toute personne de l'entreprise nommée référent Santé Sécurité



Pré Requis

Avoir suivi une formation Référent Santé Sécurité ou avoir un diplôme attestant des compétences visées

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Maintenir son rôle de référent santé sécurité au travail
- Se mettre à jour au niveau de la réglementation applicable en matière de prévention des risques professionnels
- Améliorer la démarche de prévention mise en place dans son entreprise

Parcours pédagogique

RETOUR D'EXPERIENCES

- Situation des entreprises: Certifications ISO 45001, MASE ? Engagement de la Direction, objectifs et indicateurs définis
- REX sur la prise en main du rôle de Référent Santé Sécurité pour chaque participant: thématiques vues et maîtrisées, celle non exploitées, difficultés rencontrées, actions mises en place, données de l'entreprise en terme de prévention et d'accidentologie, identification des besoins des participants

RAPPELS REGLEMENTATION ET DEFINITIONS

- Les obligations de l'employeur
- Définitions : dangers, risques, accidents, presque-accidents, maladies professionnelles
- Les différents risques
- Les rôles et responsabilités des acteurs de la prévention
- La délégation de pouvoir
- Le devoir d'alerte et le droit de retrait

LE DUERP ET L'ACCIDENTOLOGIE

A partir de leur DUERP les stagiaires expliquent les évolutions apportées.

- Rappel de la méthodologie d'évaluation des risques: analyse de situations, dangers, risques, cotation
- Le plan d'actions suite au DUERP ou PAPRIAPACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et Amélioration des Conditions de Travail)
- Les statistiques des entreprises
- Les conséquences des accidents
- Les facteurs de pénibilité
- Agir en cas d'incident, d'accident
- Retour sur l'arbre des causes avec un cas concret

RAPPELS SUR LA PREVENTION DES RISQUES

- Rappels sur les moyens de prévention par risques : techniques, organisationnels, humains
- Le maintien des équipements: vérifications périodiques obligatoires
- La gestion des entreprises extérieures: plan de prévention et protocoles de sécurité

L'AMELIORATION CONTINUE

Version : 2FAP1R-20261015

● ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017
N° déclaration activité : 76310897031

● ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039
N° déclaration activité : 73810082681

● CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032
N° déclaration activité : 72640201664

● ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018
N° déclaration activité : 76660309966



- Les relations avec les représentants du personnel
- La communication dans la structure
- Les outils opérationnels et de pilotage utilisés
- Le plan d'actions du référent santé sécurité dans sa structure

Méthodes pédagogiques

Retour d'expériences des participants depuis leur formation initiale.
Echanges de pratiques, difficultés rencontrées. Alternance entre apports théoriques et pratiques. Support PowerPoint, études de cas, exercices pratiques.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé dans le domaine



Méthodes et modalités d'évaluation

Mise en situation pratiques et évaluation théorique par un QCM

Modalités d'accessibilité handicap

Les personnes atteintes d'un handicap souhaitant suivre cette formation, sont invitées à nous contacter, afin d'étudier les possibilités d'adaptation



Durée

14.00 Heures

2 Jours